

# Un peu d'inspiration ?

Dans cette liste, vous découvrirez quelles organisations ont convaincu le jury lors de la précédente édition de cet appel à projets, avec quel projet, et également quel soutien financier elles ont reçu pour le réaliser !

[Découvrez la liste des lauréats de l'édition 2023 \(.pdf\)](#)

## Introduction

Le développement d'une agriculture locale et agroécologique orientée vers l'approvisionnement de la ville réduit la dépendance de celle-ci vis-à-vis des marchés mondialisés et fluctuants et renforce la résilience urbaine dans un contexte d'incertitude généré par les changements climatiques et l'épuisement des ressources. Elle participe pleinement à cet objectif d'évolution structurelle du système alimentaire bruxellois. La Région de Bruxelles-Capitale souhaite ainsi être précurseuse et exemplaire dans le domaine de l'agriculture urbaine et soutiendra donc son développement selon différents axes de travail.

Dans cet objectif, la région encourage et soutient le développement de **projets agricole ou horticole** dans ses différentes formes dont l'agriculture professionnelle de pleine terre et hors sol qui fait l'objet du présent appel à projets.

L'ambition étant de favoriser la production nourricière locale tout en renforçant le rôle de l'agriculture urbaine dans l'équilibre des écosystèmes naturels et urbains et des services aux citoyens à travers :

- une agriculture ancrée dans son territoire, dont l'ambition est de nourrir les populations localement (agriculture de proximité, circuits-courts) ;
- une agriculture respectueuse de l'environnement, du vivant et de la santé ; pour l'agriculture professionnelle de pleine terre, la Région entend soutenir le développement d'une production agro écologique ;
- une agriculture rémunératrice, créatrice d'emplois de qualité ;
- des projets agricoles inclusifs, qui favorisent entre autre la cohésion sociale;
- une agriculture intégrée d'un point de vue paysager et d'aménagement du territoire.

Les projets pourront également mettre en œuvre différentes fonctions de l'agriculture urbaine : pédagogique, santé, sociale, etc.

**Néanmoins, la dimension productive et économique du projet doit rester l'activité principale.**

## Pour qui ?

L'appel à projets s'adresse :

- aux **agriculteurs**
  - établis sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;
  - et/ou dont la parcelle est située en Région de Bruxelles-Capitale.
- aux **entreprises / coopératives / associations** :
  - ayant des activités/un projet dans le domaine de l'agriculture professionnelle ;
  - dont les projets se situent sur le territoire régional ou en périphérie, mais qui ont des retombées significatives sur la Région de Bruxelles-Capitale.

Les projets candidats doivent être en cohérence avec la [stratégie Good Food](#) régionale.

## Pour quoi ?

L'appel à projets repose sur **4 types d'entreprises**, à savoir :

1. Entreprise en création ou nouvellement créée : **Starter**
2. Entreprise souhaitant transiter vers des modes de production biologique et/ou agroécologique : **Transition agroécologique ou approfondissement**
3. Entreprise établie qui développe une nouvelle activité : **Diversification**
4. Entreprise en phase d'expansion : **Scale-up**

L'objectif transversal de cet appel à projets est de s'inscrire dans une démarche de transition vers l'agroécologie, quel que soit l'axe dans lequel les projets s'insèrent, et démontrer leur faisabilité et impact.

## Pour recevoir quoi ?

Un **soutien financier** spécifique de la Région :

- **15.000 € max.** pour les projets de l'axe 1, Starter
- **20.000 € max.** pour les projets de l'axe 2, Transition agroécologique ou approfondissement
- **15.000 € max** pour les projets de l'axe 3, Diversification
- **20.000 € max.** pour les projets de l'axe 4, Scale-up

**Un même projet ne peut s'inscrire que dans un seul de ces axes.**

L'enveloppe globale de l'appel à projets est de 250.000 €.

Le **Guichet d'Economie locale (GEL)** de Village Partenaire propose un accompagnement personnalisé à chaque personne active dans le secteur de l'agriculture urbaine pour qu'elle puisse être mieux outillée pour développer son activité.

Pour obtenir de l'aide dans l'élaboration de votre plan financier, contactez : [gelau@villagepartenaire.be](mailto:gelau@villagepartenaire.be)

## Critères de sélection

S'agissant d'un concours, la sélection se fera sur base des projets qui répondent le mieux aux critères de sélection et ce, jusqu'à épuisement du budget disponible. Les projets seront jugés selon **4 critères de sélection** :

1. Faisabilité technique et opérationnelle
2. Viabilité économique et financière
3. Impact environnemental
4. Potentiel de création et de maintien d'emploi de qualité et valeur sociale

Ces critères seront examinés et évalués par un comité d'avis pluridisciplinaire.

## Comment répondre à l'appel à projets ?

**Lancement** de l'appel à projets : le 18/03/2024.

Suivez les étapes suivantes :

## **Etape 1: Consultez le règlement**

- [Règlement \(.pdf\)](#)

## **Etape 2 : Téléchargez et complétez le dossier de candidature**

Celui-ci comprend :

- [Le formulaire de candidature \(.docx\)](#)
- [L'annexe « Budget\\_RH\\_Indicateurs » \(.xlsx\)](#) avec plusieurs onglets à remplir
- Le plan financier complété pour 3 ans:
  - [Société \(.xlsx\)](#)
  - [Indépendant complet personne physique \(.xlsx\)](#)
  - [Indépendant complémentaire personne physique \(.xlsx\)](#)
- Les comptes et bilan les plus récents et les déclarations de TVA correspondantes (ce dernier obligatoire pour la catégorie « diversification »)
- Le rapport d'activités le plus récent (s'il existe) du porteur de projet
- [La déclaration sur la soumission à la loi sur les marchés publics \(.docx\)](#)
- Joignez également toutes les autres annexes utiles

## **Etape 3 : Envoyez le dossier de candidature**

Le dossier de candidature est à envoyer par email à [agriculture@sprb.brussels](mailto:agriculture@sprb.brussels), au plus tard **pour le 19/04/2024** (à 14h).

## **Réglementation**

- [Articles 92 à 95 de l'Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle](#)